

Compte rendu

Conseil communautaire du 28 septembre 2017

L'an deux mille Dix Sept, le 28 Septembre 2017, à 18h30, le conseil communautaire de la communauté de communes Porte de DrômArdèche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à **Claveyson** sous la Présidence de Monsieur Pierre JOUVET.

Date de convocation : 21 Septembre 2017

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 58

Présents titulaires : 42

ALLOUA Jacques, ARNAUD Daniel, BARILLEC Corinne, BOIDIN Patricia, BORDAS Micaël, BOURGET Vincent, BOUVIER David, BRUNET Florent, CAIRE Jérôme, CESA Jean, CHAMPET Odile, CHAUTARD Pierre, CHENEVIER Frédéric, CHEVAL Jacques, COUELLE Jean-Yves, DELALEUF Alain, DELALEX Audrey, DELAPLACETTE Philippe, DURAND Nathalie, DURAND Nicole, FAURE Estelle, FERLAY Aurélien, FOMBONNE Michel, JOUVET Pierre, JULIEN Louis, LAFAURY Yves, LALLIER Delphine, LAMOTTE Thibaut, MABILON Alain, MONTAGNE Pierre, OLMOS Jean-Pierre, ORIOL Gérard, PAYRAUD Jean-Pierre, PEREZ Laurence, PROT Marie-Christine, ROBERT Gérard, SANDON Sylvie, SAPET Frédérique, SOULHIARD Marie-Christine, VEYRAT Martine, VIGIER Diane, ZOWIEZ NEUMANN Paul.

Absents et excusés : 16

ARNAUD Monique, BIENNIER André, COMBIER Jean-Daniel, GEDON Carel, GENTHON Agnès, GENTHON Alain, JACOB Olivier, LARMANDE Hélène, MAISONNAS Michèle, MALINS-ALLAIX Delphine, MARIAUD Dominique, MOYROUD Monique, NIVON Marie-Line, ROYER Brigitte, SARGIER Maurice, VERT Christine.

Suppléants remplaçant de droit titulaires absents : 2

GILLON Bernard (pour ROYER Brigitte), ORLOWSKI François (pour GENTHON Agnès),

Pouvoirs : 7

SOULHIARD Marie-Christine (pour BIENNIER André), PAYRAUD Jean-Pierre (pour GEDON Carel), FOMBONNE Michel (pour GENTHON Alain), CHAUTARD Pierre (pour ARNAUD Monique), CHENEVIER Frédéric (pour VERT Christine), BOURGET Vincent (pour JACOB Olivier), ALLOUA Jacques (pour MARIAUD Dominique)

➔ **Approbation du compte rendu du conseil communautaire 6 juillet 2017**

Approbation à l'unanimité des suffrages exprimés

➔ **Sujets soumis à délibération**

Délibération N° 2017_09_28_1

OBJET : 7-1-FIN-REPRISE DES RESULTATS – BUDGET ANNEXE PROJETS INDUSTRIELS

Rapporteur : Florent Brunet

Considérant le débat portant sur les orientations budgétaires qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil Communautaire du 26 janvier 2017,

Considérant la conformité des balances général de l'exercice 2016 avec celles fournies par la Trésorerie et vu l'accord de la Trésorière de Saint-Vallier,

Considérant les résultats estimés 2016 à intégrer au budget primitif 2017,

Considérant l'erreur de plume de la délibération du 23 février 2017 ayant pour objet « reprise anticipée des résultats – Budget annexe projets industriels »,

L'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du Compte Administratif, il peut être procédé à la reprise anticipée de ces résultats, avant l'adoption du compte de gestion et du compte administratif.

Les résultats de l'exercice 2016 peuvent être ainsi détaillés

SECTION DE FONCTIONNEMENT - EXERCICE 2016	
Dépenses de fonctionnement	343 598,52
Recettes de fonctionnement	482 813,39
Résultat de l'année	139 214,87
Résultat N-1	63 975,65
Résultat de clôture	203 190,52
SECTION D'INVESTISSEMENT - EXERCICE 2016	
Dépenses d'investissement	477 756,99
Recettes d'investissement	804 749,54
Résultat de l'année	326 992,55
Résultat N-1	-255 201,08
Résultat de clôture	71 791,47
Crédits reportés de dépenses	262 561,68
Crédits reportés de recettes	
BESOIN DE FINANCEMENT	190 770,21

Nombre de voix : 51

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé de :

- **APPROUVER la reprise des résultats de clôture de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2016 conformément au détail présenté ci-avant.**
- **DECIDER d'affecter sur le compte 1068 - excédents de fonctionnement capitalisés la somme de 190 770.21 € ;**
En report à nouveau au budget annexe PROJETS INDUSTRIELS la somme de 12 420.31 €, correspondant au résultat de clôture de fonctionnement déduction faite de l'affectation au compte 1068.

Délibération N° 2017_09_28_2

OBJET : 7-1-BUDGET PRINCIPAL – MODIFICATION ET CREATION D'AUTORISATION D'ENGAGEMENT

Rapporteur : Florent Brunet

L'autorisation d'engagement (AE) comme l'autorisation de programme (AP) en investissement permet aux collectivités territoriales de programmer des opérations dont l'exécution est prévue sur plusieurs années, tout en respectant le principe d'annualité budgétaire. Elle fixe d'une part les crédits maximums pouvant être engagés pour l'opération ou les opérations constituant l'autorisation d'engagement et d'autre part par un échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'autorisation d'engagement.

L'échéancier des crédits de paiement fixe les montants pouvant être mandatés chaque année. Ils sont inscrits au budget primitif.

Pour la réalisation du plan d'actions, il est proposé de modifier ou de créer plusieurs autorisations d'engagement. Plusieurs actions sont en projet et doivent faire l'objet d'une programmation pluri-annuelle, par création d'autorisations d'engagement dans les conditions suivantes, retraçant le montant de chaque Autorisation d'engagement et sa déclinaison pluri-annuelle en crédits de paiement (CP).

Deux autorisations d'engagement sont modifiées.

Il a été proposé de retirer l'Autorisation d'Engagement relative à cette action vu la fin du Programme d'Actions Transitoires. De nouvelles autorisations seront engagées dans le budget 2018 sur les actions du PLH le nécessitant.

Modification :

Autorisation d'engagement	Montant de l'AE (TTC)	2017	2018
2-Développement économique Etude appontement (chapitre011/service 20100)	50.000	15.000	35.000
	80 000	15 000	65 000

Suppression :

Autorisation d'engagement	Montant de l'AE (TTC)	2017	2018	2019	2020	2021
6-PLH Plan partenarial gestion	480.600	7.800	118.200	118.200	118.200	118.200

(chapitre 011/service 30100)						
	0	0	0	0	0	0

Création :

Autorisation d'engagement	Montant de l'AE (TTC)	2017	2018	2019
Rivières Diagnosics vulnérabilité (chapitre 011/service 51100)	90 000	20 000	35 000	35 000

Nombre de voix : 51

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé :

- **D'apporter les modifications ci-dessus mentionnées.**

Délibération N° 2017_09_28_3

OBJET : 7-1-BUDGET CENTRE NAUTIQUE AQUATIQUE - CREATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME

Rapporteur : Florent Brunet

L'autorisation de programme permet aux collectivités territoriales de programmer des opérations d'investissement dont l'exécution est prévue sur plusieurs années, tout en respectant le principe d'annualité budgétaire. Elle fixe d'une part les crédits maximum pouvant être engagés pour l'opération ou les opérations constituant l'autorisation de programme et d'autre part par un échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'autorisation de programme. L'échéancier des crédits de paiement fixe les montants pouvant être mandatés chaque année. Ils sont inscrits au budget primitif.

Pour la réalisation des investissements pluri-annuels il a été proposé de créer les AP suivants :

Autorisation de programme	Montant de l'AP (HT)	2017	2018
SIPHON	192 000	24 000	168 000

Autorisation de programme	Montant de l'AP (HT)	2017	2018
EXTENSION LOCAL TECHNIQUE	120 000	48 000	72 000

Nombre de voix : 51

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé :

- **de créer les autorisations de programmes proposées ci-avant**

Délibération N° 2017_09_28_4

OBJET : 7-1-BUDGET STATION D'EPURATION - CREATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME

Rapporteur : Florent Brunet

L'autorisation de programme permet aux collectivités territoriales de programmer des opérations d'investissement dont l'exécution est prévue sur plusieurs années, tout en respectant le principe d'annualité budgétaire. Elle fixe d'une part les crédits maximum pouvant être engagés pour l'opération ou les opérations constituant l'autorisation de programme et d'autre part par un échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'autorisation de programme. L'échéancier des crédits de paiement fixe les montants pouvant être mandatés chaque année. Ils sont inscrits au budget primitif.

Plusieurs équipements d'épuration sont en projet et ont fait l'objet d'une programmation pluri-annuelle, par création d'autorisation de programme dans les conditions suivantes retraçant le montant de cette AP et sa déclinaison pluri-annuelle en crédits de paiement (CP).

Au vu de l'avancée du projet de la STEP de Châteauneuf, il a été proposé la modification suivante :

Autorisation de programme	Montant de l'AP (HT)	2017	2018
99-STEP Châteauneuf de Galaure	2.204.000	1.194.731,45	1.009.268,55

Révision Modification 2017	2 204 000	1 990 000	214 000
----------------------------	-----------	-----------	---------

Nombre de voix : 51

Pour : 51 **Contre** : 0 **Abstention** : 0

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé de :

- **modifier l'autorisation de programme tel que proposé ci-avant**

Délibération N° 2017_09_28_5

OBJET : 7-1-BUDGET PRINCIPAL - CREATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME

Rapporteur : Florent Brunet

L'autorisation de programme permet aux collectivités territoriales de programmer des opérations d'investissement dont l'exécution est prévue sur plusieurs années, tout en respectant le principe d'annualité budgétaire. Elle fixe d'une part les crédits maximum pouvant être engagés pour l'opération ou les opérations constituant l'autorisation de programme et d'autre part par un échéancier prévisionnel des crédits de paiement de l'autorisation de programme.

L'échéancier des crédits de paiement fixe les montants pouvant être mandatés chaque année. Ils sont inscrits au budget primitif.

Pour la réalisation du plan d'actions, il a été proposé de créer ou de modifier plusieurs autorisations de programme. Plusieurs investissements sont en projet et doivent faire l'objet d'une programmation pluri-annuelle, par création d'autorisations de programme dans les conditions suivantes, retraçant le montant de chaque AP et sa déclinaison pluri-annuelle en crédits de paiement (AP).

Modifications :

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019
121-Voie cyclable verte	850.000	100.000	450.000	300.000
	850 000	30 000	430 000	390 000

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019
10-ORC Aides Pépinière et commerces et investissement entreprises (chapitre 204/service 20200)	540.000	120.000	220.000	200.000
	540 000	200 000	240 000	100 000

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018
16-Petite enfance – Crèches	1.353.000	713.860	640.040
	1 353 000	713 000	640 000

Créations :

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019	2020
Rivières PAPI-MOE Avenon la Motte de Galaure	780 000	10 000	118 400	324 000	327 600

Autorisation de programme	Montant de l'AP (TTC)	2017	2018	2019	2020
Rivières PAPI-MOE Rivolles PONSAS	396 000	10 000	58 400	163 800	163 800

Nombre de voix : 51

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé de :

- **créer ou de modifier les autorisations de programmes tel que proposé ci-avant**

Délibération N° 2017_09_28_6

OBJET : FIN- PARTICIPATION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE HABITAT D'ALBON

Rapporteur : Florent Brunet

Considérant la compétence habitat de la Communauté de communes

Considérant le projet de création d'un lotissement d'habitation sur la commune d'Albon, porté financièrement par la Communauté de communes ;

Considérant la création d'un budget annexe pour réaliser cet aménagement,

Considérant qu'il ne reste qu'un tènement à vendre,

Il a été proposé au conseil communautaire de clôturer ce budget annexe et de verser la participation de la Communauté de communes à ce projet d'aménagement via une participation d'un montant de 266 775.16 €

Nombre de voix : 51

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé de :

- **verser la participation au projet d'aménagement du Budget annexe Habitat d'Albon à hauteur de 266 775.16 €**
- **Dit que le montant de la subvention est inscrit au budget général 2017.**
- **Dit que le Budget annexe Habitat d'Albon sera clôturé en 2017.**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal et autres budgets annexes

Considérant le budget primitif de l'exercice 2017 du budget principal et des 16 budgets annexes votés le 23 février 2017

Considérant le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2017 du budget principal et des 16 budgets annexes présentés par le Premier Vice-Président délégué aux finances :

Délibération N° 2017_09_28_7

OBJET : 7-1-FIN- VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Florent BRUNET

Nombre de voix : 51

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé de :

- **Adopter le budget supplémentaire pour l'exercice 2017 tel que décrit ci-dessous**
 - **Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement**
 - **Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement**

Le budget principal est équilibré en dépenses et en recettes aux montants de :

Chapitre	Reste à réaliser	Dépenses		Recettes	
		BS		BS	
FONCTIONNEMENT					
011 - Charges à caractère général	0,00	-171 489,00			
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0,00	90 000,00			
014 - Atténuations de produits	0,00	30 606,00			
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00	-1 586 340,00			
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	2 785 704,05			
65 - Autres charges de gestion courante	0,00	215 721,00			
66 - Charges financières	0,00	-2,13			
67 - Charges exceptionnelles	0,00	-1 450 782,92			
TOTAL	0,00	-86 583,00			
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00				500,00

73 - Impôts et taxes	0,00	-73 443,00
74 - Dotations, subventions et participations	0,00	-16 040,00
75 - Autres produits de gestion courante	0,00	2 400,00
TOTAL		-86 583,00

Chapitre	Reste à réaliser	Dépenses		Recettes	
		BS		BS	
INVESTISSEMENT					
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	-3 390,00			
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00		8,04		
20 - Immobilisations incorporelles	92 212,04	30 000,00			
204 - Subventions d'équipement versées	2 350 635,00	33 400,00			
21 - Immobilisations corporelles	752 052,92	68 929,06			
23 - Immobilisations en cours	8 216,97				
27 - Autres immobilisations financières	0,00	-265 302,58			
4581191 - OP SS MDT AMENAGEMENT URBAIN ARRAS	190 690,86		0,00		
4581192 - OP SS MDT RESEAUX OZON OLANET	14 364,87		0,00		
Total des opérations équipement	916 297,73	60 000,00			
TOTAL	4 324 470,39	-76 355,48			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00			0,00	
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00			2 785 704,05	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00			0,00	
041 - Opérations patrimoniales	0,00			0,00	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00			0,00	
13 - Subventions d'investissement	647 035,86			0,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00			0,00	
27 - Autres immobilisations financières	0,00			0,00	
4582191 - OP SS MDT AMENAGEMENT URBAIN ARRAS	815 375,00			0,00	
4582192 - OP SS MDT RESEAUX OZON OLANET	0,00			0,00	
4582193 - OP SS MDT RIVIERES ROYBON	0,00			0,00	
TOTAL	1 462 410,86			2 785 704,05	

Délibération N° 2017_09_28_8

OBJET : 7-1-FIN- VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE – ACTIONS ECONOMIQUES

Rapporteur : Florent BRUNET

Nombre de voix : 51

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé de :

- **Adopter le budget supplémentaire pour l'exercice 2017 tel que décrit ci-dessous**
 - **Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement**
 - **Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement**

Le budget Actions économiques est équilibré en dépenses et en recettes aux montants de :

	Dépenses	Recettes
Chapitre	BS	BS

FONCTIONNEMENT		
011 - Charges à caractère général	370,18	
TOTAL	370,18	
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		370,18
TOTAL		370,18

	Dépenses	Recettes
Chapitre	BS	BS
INVESTISSEMENT		
16 - Emprunts et dettes assimilées		
21 - Immobilisations corporelles	9 632,77	
TOTAL	9 632,77	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		9 632,77
TOTAL		9 632,77

Délibération N° 2017_09_28_9

OBJET : 7-1-FIN- VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE – CENTRE NAUTIQUE AQUATIQUE

Rapporteur : Florent BRUNET

Nombre de voix : 51

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé de :

- **adopter le budget supplémentaire pour l'exercice 2017 tel que décrit ci-dessous**
 - **Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement**
 - **Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement**

Le budget Centre Nautique aquatique est équilibré en dépenses et en recettes aux montants de :

		Dépenses	Recettes
Chapitre	Reste à réaliser	BS	BS
FONCTIONNEMENT			
011 - Charges à caractère général	0,00	36 000,00	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	0,00	22 000,00	
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	-13 673,90	
66 - Charges financières	0,00	-1,32	
67 - Charges exceptionnelles	0,00	0,00	
TOTAL		44 324,78	
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00		30 324,78
013 - Atténuations de charges	0,00		14 000,00
TOTAL			44 324,78

		Dépenses	Recettes
Chapitre	Reste à réaliser	BS	BS
INVESTISSEMENT			
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	104 795,52	
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	1,32	
21 - Immobilisations corporelles	9 500,00	-52 075,22	

23 - Immobilisations en cours	35 990,00	38 400,00	
TOTAL	45 490,00	91 121,62	
021 - Virement de la section de fonctionnement		0,00	-13 673,90
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		0,00	0,00
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		0,00	150 285,52
TOTAL			136 611,62

Délibération N° 2017_09_28_10

OBJET : 7-1-FIN- VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE – MDS ANDANCE

Rapporteur : Florent BRUNET

Nombre de voix : 51

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé de :

- **Adopter le budget supplémentaire pour l'exercice 2017 tel que décrit ci-dessous**
 - **Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement**
 - **Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement**

Le budget MDS Andance est équilibré en dépenses et en recettes aux montants de :

	Dépenses	Recettes
Chapitre	BS	BS
FONCTIONNEMENT		
011 - Charges à caractère général	26 662,50	
022 - Dépenses imprévues (fonctionnement)	2 600,00	
TOTAL	29 262,50	
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)		29 262,50
TOTAL		29 262,50

	Dépenses	Recettes
Chapitre	BS	BS
INVESTISSEMENT		
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 959,78	
TOTAL	3 959,78	
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		3 959,78
TOTAL		3 959,78

Délibération N° 2017_09_28_11

OBJET : 7-1-FIN- VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE – PROJETS INDUSTRIELS

Rapporteur : Florent BRUNET

Nombre de voix : 51

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé de :

- **Adopter le budget supplémentaire pour l'exercice 2017 tel que décrit ci-dessous**
 - **Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement**
 - **Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement**

Le budget Projets Industriels est équilibré en dépenses et en recettes aux montants de :

		Dépenses	Recettes
--	--	-----------------	-----------------

Chapitre	Reste à Réaliser	BS	BS
FONCTIONNEMENT			
011 - Charges à caractère général	0,00	-9 655,07	
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	-45 900,00	
66 - Charges financières	0,00	318,03	
TOTAL		-55 237,04	
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	0,00		-55 237,04
TOTAL			-55 237,04

Chapitre	Reste à Réaliser	Dépenses BS	Recettes BS
INVESTISSEMENT			
020 - Dépenses imprévues investissement)	0,00	-15 000,00	
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	28 211,10	
21 - Immobilisations corporelles	0,00	-266 435,74	
23 - Immobilisations en cours	262 561,68	0,00	
TOTAL	262 561,68	-253 224,64	
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00		-45 900,00
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		55 237,04
TOTAL	0,00		9 337,04

Délibération N° 2017_09_28_12

OBJET : 7-1-FIN- VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE – SPANC

Rapporteur : Florent BRUNET

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux budgets annexes Stations d'épuration et Service Public de l'Assainissement Non Collectif

Considérant le budget primitif de l'exercice 2017 du budget principal et des 16 budgets annexes votés le 23 février 2017
Considérant le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2017 du budget principal et des 16 budgets annexes présentés par le Premier Vice-Président délégué aux finances

Nombre de voix : 51

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé de :

- **Adopter le budget supplémentaire pour l'exercice 2017 tel que décrit ci-dessous**
 - **Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement**
 - **Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement**

Le budget SPANC est équilibré en dépenses et en recettes aux montants de :

Chapitre	Reste à Réaliser	Dépenses BS	Recettes BS
Fonctionnement			
011 - Charges à caractère général	0,00	75 330,35	
022 - Dépenses imprévues (exploitation)	0,00	10 000,00	
65 - Autres charges de gestion courante	0,00	1 000,00	
67 - Charges exceptionnelles	0,00	1 000,00	
TOTAL	0,00	87 330,35	
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0,00		87 330,35

TOTAL	0,00	87 330,35
--------------	-------------	------------------

Chapitre	Reste à Réaliser	Dépenses	Recettes
		BS	BS
Investissement			
13 - Subventions d'investissement	78 200,00		
21 - Immobilisations corporelles	0,00	26 483,48	
020 - Dépenses imprévues (investissement)	0,00	14 500,00	
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	
TOTAL	78 200,00	40 983,48	
13 - Subventions d'investissement	78 200,00		0,00
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00		40 983,48
TOTAL	78 200,00		40 983,48

Délibération N° 2017_09_28_13

OBJET : 7-1-FIN- VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE – STEP

Rapporteur : Florent BRUNET

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 applicable aux budgets annexes Stations d'épuration et Service Public de l'Assainissement Non Collectif

Considérant le budget primitif de l'exercice 2017 du budget principal et des 16 budgets annexes voté le 23 février 2017

Considérant le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2017 du budget principal et des 16 budgets annexes présentés par le Premier Vice-Président délégué aux finances

Nombre de voix : 51

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé de :

- **Adopter le budget supplémentaire pour l'exercice 2017 tel que décrit ci-dessous**
 - **Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement**
 - **Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement**

Chapitre	Reste à réaliser	Dépenses	Recettes
		BS	BS
FONCTIONNEMENT			
011 - Charges à caractère général	0,00	-5 255,24	
66 - Charges financières	0,00	5 255,24	
TOTAL		0,00	
002 - Résultat d'exploitation reporté (excédent ou déficit)	0,00		743 945,36
TOTAL			743 945,36

Chapitre	Reste à réaliser	Dépenses	Recettes
		BS	BS
INVESTISSEMENT			
23 - Immobilisations en cours	6 254,80	0,00	
Total des opérations d'équipement	100 967,45	795 268,55	
TOTAL	107 222,25	795 268,55	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00		165 202,24
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00		415 970,80
TOTAL	486 520,00		581 173,04

Le budget STEP est équilibré en dépenses et en recettes aux montants de :

- Section de fonctionnement : 1 905 560.36 €
- Section d'investissement : 3 139 388.04 €

Délibération N° 2017_09_28_14

OBJET : 7-1-FIN- VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE – ZA LES GONNETS

Rapporteur : Florent BRUNET

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal et autres budgets annexes
Considérant le budget primitif de l'exercice 2017 du budget principal et des 16 budgets annexes votés le 23 février 2017
Considérant le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2017 du budget principal et des 16 budgets annexes présentés par le Premier Vice-Président délégué aux finances

Nombre de voix : 51

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé de :

- **Adopter le budget supplémentaire pour l'exercice 2017 tel que décrit ci-dessous**
 - **Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement**
 - **Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement**

Le budget ZA les Gonnets est équilibré en dépenses et en recettes aux montants de :

	Dépenses	Recettes
Chapitre	BS	BS
FONCTIONNEMENT		
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	98 511,33	
011 - Charges à caractère général	150 000,00	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	190 000,00	
TOTAL	438 511,33	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		182 878,28
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		197 121,72
77 - Produits exceptionnels		58 511,33
TOTAL		438 511,33

	Dépenses	Recettes
Chapitre	BS	BS
INVESTISSEMENT		
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	7 121,72	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	182 878,28	
TOTAL	190 000,00	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		190 000,00
TOTAL		190 000,00

Délibération N° 2017_09_28_15

OBJET : 7-1-FIN- VOTE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE – HABITAT ALBON

Rapporteur : Florent BRUNET

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal et autres budgets annexes,
Considérant le budget primitif de l'exercice 2017 du budget principal et des 16 budgets annexes votés le 23 février 2017,
Considérant le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2017 du budget principal et des 16 budgets annexes présentés par le Premier Vice-Président délégué aux finances,

Nombre de voix : 51

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé de :

- **Adopter le budget supplémentaire pour l'exercice 2017 tel que décrit ci-dessous**
 - **Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement**
 - **Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement**

Le budget Habitat Albon est équilibré en dépenses et en recettes aux montants de :

	Dépenses	recettes
Chapitre	BS	BS
 FONCTIONNEMENT		
002 - Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	266 775,16	
TOTAL	266 775,16	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections		-60 929,06
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses		60 929,06
77 - Produits exceptionnels		266 775,16
TOTAL		266 775,16

	Dépenses	recettes
Chapitre	BS	BS
 INVESTISSEMENT		
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	60 929,06	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	-60 929,06	
TOTAL	0,00	
TOTAL		0,00

Délibération N° 2017_09_28_18

OBJET : 4-1-RH-MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Rapporteur : Florent BRUNET

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Il a été proposé d'actualiser le tableau des emplois comme suit pour tenir compte des besoins des services et des avancements de grade. Il est proposé d'ouvrir les postes sur lesquels les agents ont été proposés. En parallèle, la suppression des postes libérés fera l'objet d'une délibération lors d'un prochain conseil afin que le Comité technique puisse être saisi préalablement.

- Suite à la création du service Santé, Innovation et Evaluation des politiques, il a été proposé d'ouvrir un poste d'Attaché territorial à temps complet pour les fonctions de chargé de mission santé et innovation.
- Pour faire face aux nécessités de service au sein du Pôle Service à la population (service Petite Enfance), il a été proposé d'ouvrir un poste d'adjoint d'animation à temps complet.
- Et au titre des avancements de grade, il a été proposé d'ouvrir :
 - 2 postes d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (24h00)
 - 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
 - 1 poste d'auxiliaire puéricultrice principal de 1^{ère} classe à temps non complet (17h30)
 - 1 poste d'animateur principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe à temps complet
 - 1 poste d'Educateur des APS principal de 1^{ère} classe à temps complet

Nombre de voix : 51

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé de :

- **MODIFIER le tableau des emplois comme indiqué ci-dessus**
- **DECIDER d'adopter le tableau des emplois de la collectivité**
- **les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents sont inscrits au budget de la collectivité**

Délibération N° 2017_09_28_19

OBJET : 1-1-ADM-Souscription et gestion de contrats d'assurances : attribution du MARCHE 2018-2021

Rapporteur : Florent BRUNET

Les contrats d'assurances actuels arrivent à échéance le 31 décembre prochain.

Dans le cadre du renouvellement des contrats d'assurance de la Communauté de Communes, pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021, un avis d'appel d'offres ouvert a donc été lancé, le 22 Juin 2017. La date de remise des offres était fixée au 27 Juillet 2017 à 16h00.

Le marché a été passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert conformément à l'ordonnance 2015-899 et au décret 2016-360 relatifs aux marchés publics.

L'opération est composée de 6 lots distincts, à savoir :

- Lot 1 : assurance des dommages aux biens et des risques annexes
- Lot 2 : assurance des responsabilités et des risques annexes
- Lot 3 : assurance des véhicules et des risques annexes
- Lot 4 : assurance de la protection juridique de la collectivité et de la protection Fonctionnelle des agents et des élus
- Lot 5 : assurance des prestations statutaires
- Lot 6 : assurance responsabilité aéroport et risques annexes

Après examen du rapport d'analyse des offres, les membres de la commission d'appel d'offres ont choisi, lors de la séance du 21 Septembre 2017, les cabinets d'assurance suivants :

N° Lot	Formule Retenue	Assureur	Prime
1	Formule Alternative : 2000€	SMACL	7 364,73€
	PSE N° 1 : Dispositions diverses		1 096,56€
	TOTAL :		8 461,29€
2	Formule Base	SMACL	3 269,62€
	PSE N° 1 : Atteinte environnement		2 354,40€
	TOTAL :		5 624,02€
3	Formule Base	SMACL	5 849,27€
	TOTAL :		5 849,27€
4	Formule Base	SMACL	1 520,86€
5	Formule Base : Décès /Accident du Travail - Maladie professionnelle	SOFAXIS/ALLIANNZ	21 469,50€
	PSE N° 1 : Longue Maladie		25 690€
	TOTAL :		47 159,50€
Coût total des Assurances			68 614,94€

Pour le lot 6, la commission d'appel d'offres a déclaré la procédure infructueuse pour les motifs exposés dans le rapport d'analyse des offres à savoir absence de candidature et d'offre.

Il a été proposé de mettre en œuvre une procédure adaptée, pour ce lot.

Nombre de voix : 51

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé de :

- **approuver l'attribution des marchés assurance conformément aux propositions de la Commission d'Appel d'Offres, comme détaillées ci-dessus,**
 - **donner tout pouvoir à Monsieur le Président pour la mise en œuvre de la présente délibération et notamment pour signer les marchés correspondants à chacun des 5 lots avec les cabinets d'assurances et pour les montants mentionnés ci-dessus, ainsi que toutes autres pièces nécessaires à la passation de ce marché,**
 - **Dire que le Président engagera une procédure adaptée pour le lot 6 et signera le marché public résultant de cette procédure.**
- Les crédits nécessaires à la dépense seront prévus au Budget Primitif.**

Délibération N° 2017_09_28_20

OBJET : DOSSIER DE CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME PORTE DE DROMARDECHE SIEGE HAUTERIVES

Rapporteur : Odile Champet

Dans le cadre du projet de mandat et de l'étude de positionnement touristique, le redéploiement du siège de l'office de tourisme sur la commune d'Hauterives a été acté.

Ainsi, des travaux d'aménagement ont été finalisés et ont permis d'accueillir le nouveau siège de l'office de tourisme 6, rue Andrés Malraux à Hauterives.

C'est pourquoi, compte tenu de ce changement d'adresse, l'office de tourisme doit effectuer une nouvelle demande de classement auprès des services de la préfecture de la Drôme.

Aussi, Conformément à l'arrêté du 12 novembre 2010 et dans le cadre de la convention d'objectifs entre Porte de DrômArdèche et l'office de tourisme, il est demandé à l'office de tourisme de procéder aux démarches de classement de catégorie III. Ce classement implique une qualité de service et contribue à l'image de l'office de tourisme. Il est prononcé par arrêté préfectoral pris pour une durée de cinq ans au vu des seuls éléments du dossier. Le classement est subordonné à la conformité de l'office de tourisme aux critères mentionnés dans la grille annexée à l'arrêté précité du 12 novembre 2012 modifié.

Nombre de voix : 51

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé de :

- **APPROUVER le dossier de demande de classement en catégorie III présenté par l'office de tourisme Porte de DrômArdèche tel qu'annexé à la présente délibération.**

Délibération N° 2017_09_28_21

OBJET : 1-1-PENF-MARCHE POUR LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DES REPAS ET GOUTERS EN MULTI ACCUEILS

Rapporteur : Patricia Boidin

Dans le cadre de sa compétence « petite enfance », la communauté de communes est en charge des établissements d'accueil du jeune enfant.

La circulaire du 26 juin 2011 de la CNAF impose aux gestionnaires de crèches la fourniture des repas et des goûters dans les crèches.

Une consultation en procédure adaptée selon un accord-cadre à bons de commande a été lancée en juillet 2017.

Le marché doit débiter au cours du dernier trimestre 2017 et sera conclu pour une période initiale de 1 an renouvelable 2 fois.

Le montant du marché pour 3 ans est de 232 000 € minimum à 304 000 € maximum.

L'avis de la commission d'attribution des marchés publics n'est pas requis en raison de la spécificité du dit accord cadre concernant les services sociaux et autres services adaptés.

L'analyse a été réalisée sur la base de l'offre unique effectuée conformément au règlement de consultation.

L'entreprise SHCB dont le siège social est situé 100 rue de Luzais, 38070 St Quentin de Fallavier répond aux critères de choix. Elle est gestionnaire de la cuisine centrale SHCB sur la commune de Claveyson, chargée de la mise en œuvre du marché localement.

Le montant du marché pour 3 ans est de 232 000 € minimum à 304 000 € maximum.

A l'issue de la consultation, il a été proposé de retenir l'entreprise SHCB.

Nombre de voix : 51

Pour : 50 Contre : 0 Abstention : 1

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé de :

- **Attribuer le marché pour la fourniture et la livraison des repas et goûters en multi accueils à l'entreprise SHCB pour une période initiale de 1 an, renouvelable 2 fois, de 232 000 € minimum à 304 000 € maximum.**

Délibération N° 2017_09_28_22

OBJET : CONTRAT DE RURALITE

Rapporteur : Florent BRUNET

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité peut-être conclu entre l'Etat, les EPCI et les communes. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements.

Ce document cadre pluriannuel accompagne la mise en œuvre du projet de territoire « Porte de DrômArdèche 2020 » autour de ses 4 piliers : le développement économique, l'attractivité, l'aménagement équilibré et durable, un territoire où il fait bon vivre.

Il recense les actions, les calendriers prévisionnels de réalisation et les moyens nécessaires pour les mettre, en œuvre. À l'instar des contrats de ville, le contrat de ruralité coordonne les moyens financiers et prévoit l'ensemble des actions et des projets prévus, issus des mesures des comités interministériels aux ruralités. Ce contrat permettra d'apporter un complément de financement aux projets mis en œuvre sur le territoire intercommunal sur la période 2017 - 2020. Il

comprend les projets suivants, pour un montant de travaux total de 14 389 505 € subventionnés par l'Etat à hauteur de 1 982 430 € :

- 1. Accès aux services publics et aux soins**
Relocalisation et développement du multi-accueil de St Rambert
Adaptation des multi-accueils pour fourniture des repas et accessibilité
Plan d'action santé (MSP, centre de santé, bus santé ?)
Agenda accessibilité
- 2. Revitalisation des bourgs-centres**
Contrat de ville St Rambert : réhabilitation de la friche Sonnier
Aides aux commerçants et artisans (FISAC/ ORC)
Soutien aux communes dans leurs politiques foncières en matière de commerce
Modes de vente novateurs : création et animation d'un site internet
- 3. Attractivité du territoire**
Aménagement et développement du Parc d'Activité PANDA-Lyon Sud (tranche 1)
ZA La Plaine Anneyron
ZA Moras
- 4. Mobilités locales et accessibilité au territoire**
Aires de covoiturage
Création d'une Vélo Route Voie Verte sur la Galaure et la Valloire (Côté Drôme)
Création de la Vélo Route Voie Verte ViaFluvia (côté Ardèche)
- 5. Transition écologique et énergétique**
Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial
Mise en valeur des milieux naturels
- 6. Cohésion sociale**
Accueil en résidence de la Compagnie Kham (CTEAC) - matériel scénique et technique
Extension de la salle de tennis de table de Manthes pour le développement d'une pratique sportive polyvalente
Espace ludique Centre Aquatique Bleu Rive

Chaque année budgétaire, une convention financière annuelle doit permettre de faire acter les crédits apportés par chaque signataire et partenaire pour chacune des actions programmées pour l'année "n".

L'inscription d'un projet d'investissement dans un contrat ne vaut pas décision d'attribution. Le contrat de ruralité ne déroge pas aux règles habituelles en matière de cofinancement par l'Etat et donc des procédures en matière de dépôt des dossiers de demande de financement et de décision d'attribution.

Pour l'année 2017, la convention financière comprend les actions suivantes, prêtes à être engagées.

Axe	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total HT	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs
Accès aux services publics	Adaptation des multi-accueils pour la fourniture des repas	Communauté de communes Porte de DrômArdèche	621 588 €	124 318 €	142 446 €	354 824 €
Cohésion sociale	Accueil en résidence de la compagnie Kham – matériel scénique et technique	Communauté de communes Porte de DrômArdèche	120 000 €	80 000 €	30 000 €	10 000 €
Cohésion sociale	Extension de la salle de tennis de table à Manthes pour le développement de la pratique sportive	Communauté de communes Porte de DrômArdèche	500 000 €	160 000 €	65 000 €	275 000 €

Nombre de voix : 51

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé de :

- **APPROUVER les opérations inscrites au Contrat de ruralité 2017-2020 et autorise le président à signer ce document,**
- **AUTORISER le Président à signer la première convention annuelle financière pour l'année 2017,**

Délibération N° 2017_09_28_23

OBJET : Contrat Ambition Région

Rapporteur : Aurélien FERLAY

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a décidé de créer un nouveau cadre d'intervention pour l'aménagement et le développement des territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes, fondé sur une relation directe avec les EPCI et donnant la priorité à l'investissement public local. Les opérations inscrites dans le Contrat Ambition Région déclinent la stratégie d'investissement proposée par l'EPCI en lien avec les acteurs de son territoire. Les Contrats Ambition Région sont adossés à des dotations financières mobilisables. Ils sont conclus pour une durée de 3 ans. Le Contrat mentionne, dès la signature, la liste des opérations, leur maîtrise d'ouvrage et leur coût prévisionnel.

Parallèlement, Porte de DrômArdèche décline les axes de son Projet de territoire « Porte de DrômArdèche 2020 » (le développement économique, l'attractivité, l'aménagement équilibré et durable, un territoire où il fait bon vivre) dans les projets d'aménagement programmés sur les 3 prochaines années afin de répondre aux enjeux du territoire : la poursuite de son développement économique et la création d'emplois, le maintien de services de qualité en milieu rural et la valorisation de la qualité de vie des habitants.

Le Contrat Ambition Région que Porte de DrômArdèche signera avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes comprend les opérations suivantes, pour un budget d'investissement total de 4 648 000 € et une participation attendue de la Région Auvergne-Rhône-Alpes de 1 914 400 € :

Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Descriptif succinct de l'opération	Calendrier de réalisation	Coût total HT	Intervention régionale		Autres financements sollicités
					Taux	Montant de subvention sollicité	
CC Porte de DrômArdèche	VVV en Drôme	Réalisation de deux parcours, l'un côté Ardèche et l'autre côté Drôme, connectés à la ViaRhôna et entre eux afin de favoriser une cohérence d'ensemble	2018	1 500 000,00 €	33,33%	500 000,00 €	Contrat de ruralité, Leader
CC Porte de DrômArdèche	Espace ludique au Centre Aquatique Bleu Rive	Réalisation d'un espace pour les plus jeunes (3-9 ans)	2018	300 000,00 €	50,00%	150 000,00 €	Contrat de ruralité
CC Porte de DrômArdèche	Aménagement salle pour pratique sportive polyvalente à Manthes	Extension de la salle de tennis de table à Manthes pour le développement de la pratique sportive	2017	500 000,00 €	50,00%	250 000,00 €	Contrat de ruralité
CC Porte de DrômArdèche	Agenda accessibilité	Mise en conformité des bâtiments communautaires	2017	198 000,00 €	30,00%	59 400,00 €	Contrat de ruralité
CC Porte de DrômArdèche	Construction d'un multi accueil à St Rambert d'Albon	Relocalisation et construction d'une nouvelle crèche en lien avec la politique de la ville	2018	600 000,00 €	30,00%	180 000,00 €	Contrat de ruralité
CC Porte de DrômArdèche	Piscine des Collines	Réhabilitation de la piscine (diminution empreinte carbone)	2019	550 000,00 €	50,00%	275 000,00 €	
CC Porte de DrômArdèche	Services aux entreprises - restauration, crèche...)	Réalisation d'un restaurant et autres services sur la parc d'activités PANDA	2019	1 000 000,00 €	50,00%	500 000,00 €	
CC Porte de DrômArdèche		TOTAL		4 648 000,00 €		1 914 400,00 €	

Nombre de voix : 51

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé de :

- **APPROUVER les opérations inscrites au Contrat Ambition Région et autorise le Président à signer ce document et tout document afférent**

Délibération N° 2017_09_28_24

OBJET : TRAITEMENT DES EAUX USEES – ACQUISITION FONCIERE – PROJET DE STATION D'EPURATION OZON - AVANON

Rapporteur : Jacques ALLOUA

Le plan de renouvellement et de création des stations d'épuration de la Communauté de communes prévoit des travaux sur 9 ouvrages durant une période de 10 ans.

La création de la station d'épuration d'Ozon Avanon s'inscrit dans ce plan.

Pour la réalisation de ce projet, il est nécessaire de d'acquérir les parcelles C 612 et C 613, d'une surface globale de 1 820 m². Les conditions suivantes sont proposées :

Parcelles	C 612, C 613
Surface estimée	1 820 m ²
Prix au m ²	1,50 €/ m ²
Prix d'achat hors frais	2 730 €

Nombre de voix : 51

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé de :

- **Acquérir les C 612 et C 613 situées sur la commune d'Ozon au prix de 1,50 €/m²**

Délibération N° 2017_09_28_25

OBJET : HAB- 8-5- APPROBATION DU REGLEMENT DE SERVICE PUBLIC COMMUNAUTAIRE « AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE » ET FIXATION DES TARIFS

Rapporteur : Vincent Bourget

Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage 2013-2018 a prescrit l'aménagement d'une aire pour itinérants de 16 places sur la commune de St Rambert d'Albon (commune de + 5000 habitants).

La Loi Notre d'août 2015 a transféré la compétence aux Communautés de Communes à partir du 1er janvier 2017.

L'aménagement de l'aire d'accueil ayant été engagé en octobre 2016 par la Commune et réalisé intégralement, un procès-verbal transférera l'équipement à la Communauté de Communes, dès que les décomptes définitifs des travaux seront établis.

Suite à une consultation, l'association gens du voyage 26/07 a été retenue pour la gestion de l'aire d'accueil, impliquant :

- L'accueil des voyageurs et les formalités administratives
- La gestion financière et comptable (création d'une régie de recettes et d'avances)
- L'entretien de l'aire

La gestion de l'aire d'accueil nécessite l'application d'un règlement intérieur dit « *règlement de service communautaire d'accueil des gens du voyage* », conforme au règlement validé par la commission départementale consultative des gens du voyage, aux termes de l'article 1^{er} de la loi du 5 juillet 2000.

Ce règlement sert de fondement aux conventions d'occupation temporaire conclues avec les voyageurs.

Il décrit les conditions générales d'utilisation de l'aire, les modalités d'accès et d'occupation, leurs contributions financières, les obligations à charge des usagers, et la responsabilité encourue en cas de non-respect du règlement de service.

Les conditions générales du règlement rappellent le nombre de caravanes et véhicules autorisés par place et définissent les conditions de fermeture de l'aire par la Communauté de Communes.

Les conditions d'accès à l'aire sont précisées et rappellent notamment les obligations qui pèsent sur l'usager (justificatifs d'identité, versement d'une caution, état des lieux contradictoire...).

Les modalités d'occupation rappellent les durées de séjour maximales autorisées.

Un tarif forfaitaire journalier de 5 € par emplacement est proposé, couvrant l'accès aux fluides (électricité et eau), et correspondant aux capacités financières et très sociales de cette population.

Ce forfait sera néanmoins encadré par des bornes annuelles maximum de consommations par emplacement (7500 kwh/an, 200m³). Au-delà de ces maximums, les tarifs au réel, fixés par l'annexe financière du règlement de service seront appliqués.

Nombre de voix : 51

Pour : 51 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a décidé de :

- **APPROUVER le règlement de service public communautaire de l'aire d'accueil des gens du voyage**
- **DELEGUER AU PRESIDENT la modification de la grille tarifaire annexée au présent règlement**